L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME III. WINNIPEG, MAN., 7 JUIN 1900. NUMERO 18

L'ECHO DE MANITOBA

Imprimé par A. GAUVIN.

Toutes communications devront être adressées

Boite 1309. - - - WINNIPEG, MAN.

L'administration n'est pas responsable de articles ou correspondances dûment signés.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis $1.00
Europe (compris le port) 2.50

Strictement payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne........ 12c
Chaque insertion subsequente........ 8c

N. B.—Les annonces de naissances, mariages sépultures seront insérées au taux de 5 chaque.

LA GUERRE

On s'est un peu trop pressé semble-t-il de célébrer l'entrée des troupes anglaises à Prétoria Jeudi dernier; et aujourd'hui l'on sait que tout cela est dû uniquement à une erreur de depêche.

Deux journalistes anglais relachés de Pretoria et telegraphiant cette nouvelle ont fait croire que tous les prisonniers avaient été relachés ce qui impliquait l'arrivée des anglais dans la ville ou sous ses murs.

Lord Robert est bien entré dans Johannesburg. Mais seulement samedi et après des combats serieux sur la Klip, puis au nord et à l'ouest de Johannesburg.

En réalité, le général en chef, fait a peine mention de ces résistances, et les details ne nous en parviennent que de sources indirectes.

On parait vouloir officiellement manifester un grand enthousiasme et une confiance sans bornes. On ne parle que du desarroi des Bœrs qui fuient de tous les côtés; l'autre jour on annonçait l'embarquement de Kruger à Lorenzo Marquez, puis quelques jours après sa mort.

Ce sont là des nouvelles de Bourse.

Les Bœrs bien loin d'être découragés et de fuir se battent encore dans l'Etat d'Orange; à Heilbron, à Ficksburg, ils ont attaqué les troupes anglaises et leur ont infligé des pertes assez sérieuses. La brigade des Highlanders à Heilbronn a perdu cent cinquante tués et blessés.

A Ficksburg les pertes des anglais se sont montés à une cinquantaine d'hommes.

French autour de Johannesburg a perdu près d'une centaine.

Vendredi dernier on annonçait que les Bœrs étaient cernés à Fiksburg et acculés à la frontière du Basutoland. Lundi une dépêche nous apprend que le Lieut Rundle et une vingtaine d'hommes ont été pris par les Bœrs dans ce district, ainsi qu'une autre patrouille à peu près de même force.

A Senekal dans l'Orange, à mi chemin de Bloemfontein à Johannesburg les Bœrs se sont emparés de tout un détachement anglais.

Donc les Bœrs sont partout actifs, car dans le Natal, Buller n'a pas été capable d'avancer, les bœrs tiennent les passages dans les Montagnes.

La marche si rapide de Robert a été couronnée d'un premier succès très certain, mais cette marche et l'éloignement de l'armée de ses bases de ravitaillement est un danger sérieux, étant donné la présence des Bœrs a peu de distance de la ligne dans l'Etat d'Orange.

Pour marcher si vite, Lord Robert à dû forcément simplifier ses convois, et si la ligne venait à être coupée seulement une dizaine de jours, sa position serait critique.

Les Bœrs sont loin d'être si découragés qu'on les represénte. Ils occupent avec 6000 hommes les positions au sud de Pretoria et l'autre jour le général Schalkburgher parlant à 6,000 Bœrs aurait invité tous ceux qui ne voudraient pas se battre jusqu'à la fin à sortir de la ville. Douze seulement sont sortis

Le président Kruger a ordonné trois jours de pénitence les 27, 28 et 29 mai, demandant aux burghers de s'humilier, de confesser leurs fautes et de prier Dieu pour le succès de leurs armes. L'enthousiasme pour la guerre est plus grand que jamais.

Jusqu'à ce jour, ils n'ont perdu que très peu d'hommes et sauvé leurs canons. S'ils quittent Pretoria ce sera après avoir transporté toutes les munitions et les canons.

Lord Robert est maitre du terrain, mais l'armée Bœr et ses munitions lui ont échappé.

Dans ces conditions, c'est s'exposer à de pénibles surprises que de se bercer de l'espoir que la guerre est pratiquement terminée.

DERNIERES NOUVELLES.

Une dépêche officielle annonce l'entrée de Lord Robert à Prétoria après un sérieux combat.

Il est bruit que les autorités féderales vont fixer un jour pour célébrer officiellement le triomphe des armes anglaises.

Parlement Provincial

Le budget a été voté la semaine dernière, non sans une lutte des plus chaudes de la part de l'opposition qui a discuté point par point chacune des augmentations de dépenses.

Il est étrange vraiment de voir le gouvernement conservateur qui dans l'opposition, criait sans cesse contre le gouvernement liberal, l'accusant de folles dépenses, et réclamant hautement l'économie, venir aujourd'hui augmenter les frais de l'administration, et le montant des octrois!

Lundi de cette semaine, M. Macdonald lui même a reconnu en Chambre qu'il lui avait paru impossible après examen sérieux de diminuer les dépenses !

Cieux ! voilez vous la face ! et vous électeurs bénévoles qui aux dernières élections applaudissiez les candidats conservateurs tonnant contre les folles dépenses du gouvernement, baissez la tête et réfléchissez sur l'erreur monumentale que vous avez commis !

Avez vous étez assez bernés, braves gens, par tous ces farceurs de conservateurs ?

Aujourd'hui nous voila avec un budget de plus d'un million, excédant celui de la dernière année de près de deux cent mille piastres.

Du moins les cinq votes pris sur les motions de l'opposition resteront là pour attester, que le gouvernement de M. H. J. Macdonald s'est refusé à pratiquer cette fameuse économie, dont il avait fait son grand cheval de bataille.

Et pour que la fêté soit compléte, nos bons bleus n'ont rien trouvé de mieux que de gréver notre province de nouveaux impôts.

Car malgré l'opposition qui a combattu avec tenacité, le gouvernement fort de sa majorité à fait passer ses lois de taxations directes.

Lundi dernier durant le début sur la seconde lecture de ces bills, MM. S. A. D. Bertrand et M. Jérome ont éloquemment combattu contre ces taxes.

M Bertrand, tout en admettant le principe de ces taxes deja appliquées en d'autres provinces, a tenu à montrer combien préjudiciable était leur application en notre jeune province, dont le premier besoin est de se procurer de l'argent à bon marché pour parfaire son développement. Est-ce en taxant les banques et les compagnies de prets, ou d'assurances que nous y arriverons ?

Tout le monde réclame la diminution des frais de transports sur les chemins de fer; est-ce en leur imposant une taxe de $100 par milles que l'on peut s'attendre a les voir diminuer leur prix?

C'est agir à l'encontre de tout bon sens, à l'encontre des véritables besoins du peuple.

Et cette taxe sur les Municipalités ? n'est-ce point un véritable crime, quand on songe combien pauvres sont déjà nos municipalités; beaucoup d'entre elles sont menacées par la banqueroute; toutes sont obligées de solliciter de l'aide du gouvernement pour construire leurs ponts et leurs routes.

M. M. Jérome, s'est étendu surtout sur ce point indiscutable, qu'en fin de compte c'est toujours le fermier qui payera les nouveaux impots aussi bien sur les chemins de fer que sur les corporations.

C'est le fermier qui paiera au double la taxe sur les banques, car celles-ci élèveront le taux de l'intérêt. C'est lui qui paiera pour les assurances, un prix plus élevé ; c'est lui encore qui pour le transport de ses marchandises paiera le surplus de taxe qui pèsera sur les chemins de fer.

Quand à l'impot sur les municipalités c'est une abomination ; les municipalités se trouvent taxées pour permettre de payer aux municipalités amies un surcroit d'octrois.

Mais ce n'est pas tout, le gouvernement semble décidement pris d'une folie de taxation. M. Davidson le trésorier provincial a proposé une loi pour faire payer directement par les municipalités, les dépenses encourues pour le maintien des prisons et des tribunaux dans chaque district judiciaire.

On a commencé par supprimer le ministre d'agriculture. dans une contrée aussi essentiellement agricole que la nôtre; c'était une indication, aujourd'hui il est évident que le gouvernement considère la population rurale comme taillable et corvéable à merci.

Enfin pour finir, notons la loi de prohibition qui a été présentée vendredi dernier par M. H J. Macdonald.

Nous y reviendrons en détail la semaine prochaine.

La Meuniere du Moulin-Joli

Les dames de St. Boniface, désireuses de contribuer à remplir l'escarcelle où se thésaurisent les fonds requis pour la construction de la nouvelle cathédrale projetée à St. Boniface, ont eu l'heureuse idée, de convier le public à une représentation théâtrale, mercredi de la semaine dernière.

Le succès le plus complet a répondu à leur attente; la salle des fête du Collège était bondée, et si le prix d'entrée assez élevé a permis une recette fructueuse, but principal de cette fête, il n'est cependant personne qui ne soit parti enchanté et convaincu d'avoir reçu en retour de son aumône, ample compensation de plaisir rare et délicat.

Le clou de la soirée était la représentation d'une opérette en deux actes, dont le titre fleurant bon la bergamesque, était "La Meunière du Moulin-Joli."

Cette opérette, à la mode du bon vieux temps (n'était-ce point aussi le meilleur ?) met en parallèle meunière et marquise, se riant sans aigreur des travers de l'une et de l'autre, mais d'une façon aimable, enjouée, sans aprêté, ni amertume, comme à petits coups d'éventails d'une main badine.

C'est bien l'heureuse application du vers latin:

"Castigat ridendo mores"

Madame Bavolet, la meunière accorte, et rieuse que l'annonce d'une succession transforme pour un jour en une bourgeoise prétentieuse, mais qui redevenue meunière par un retour subit des choses d'ici bas, reprend avec sa cornette sa gaieté et sa simplicité, a été fort joliment représentée par par Mme A. L. Auger qui a joué avec un naturel et un entrain, dignes de tous éloges.

Melle A. Gosselin, dans le rôle de la Marquise de Bois-Mouchet, ainsi que Madame Soucisse dans celui de la Baronne de Chanteloup; ont eu la note juste, sans exagération, ni afféterie, à travers les ridicules de leurs rôle, et ce n'est point là un banal compliment, car les comédiens amateurs n'ont que trop tendance généralement à exagérer ces ridicules.

Marceline, la jardinière, Fanchette, Victoire, et Mélie les jolies servante du Moulin-Joli, c'étaient Melle E. Rocan, Mme Er. Levêque, Melles A Kéroack et Cinq-Mars, qui toutes ont contribué au succès de la pièce par leur enjouement et leur naturel.

Nous devons une mention spéciale à la Mère Grivet, la mère St. Jean-Bouche d'or de la pièce, rôle que Mme J. H. O. Lambert a joué d'une façon hors de pair, à la grande joie de toute la salle.

Entre-temps, l'orchestre de St. Boniface qui prêtait son concours à la fête a éxécuté de façon fort remarquable plusieurs intermèdes musicaux.

Cet orchestre de formation toute récente, mérite toutes nos louanges, et une bonne part de ces louanges revient sans doute à l'habile chef, M. le professeur Salé.

Mme C. H. Royal a eu un grand succès, comme cantatrice, et ce n'est que justice car elle manie avec beaucoup de souplesse et de savoir une voix d'un timbre fort sympathique.

M. A. Cinq-Mars, a déclamé "la veillée" de F. Coppé avec beaucoup d'art, et a fait admirablement valoir ce délicat chef d'œuvre du grand poète.

Enfin Melle Gingras dans une "fantaisie" sur le piano, trés joliment nuancée, Melles Jean et Kitson dans un morceau a deux mains de grand effet ont recueillis force applaudissement.

N'oublions pas non plus M. de Galembert qui accompagnait au piano les couplets du "Moulin-Joli."

Nous devons mille remerciements aux dames de St Boniface, qui nous ont procuré un délicat régal artistique, et l'occasion d'aider à une bonne œuvre.

Mgr Langevin, ainsi que bon nombre de prêtres honoraient la fête de leur présence, et ont souvent donné eux mêmes le signal des applaudissements.

l'Opinion de Sir W. Laurier.

Nous croyons devoir donner tout a long, la réponse de Sir W. Laurier à l'interpellation de M Dugas, qui à propos de la motion voteé par les Catholiques de Winnipeg demandait au Premier ministre s'il persistait à dire que dans son opinion, la question des Ecoles etait reglée. Voici cette réponse.

"Si l'honorable député m'avait averti de son intention de soulever de nouveau cette question, je lui aurais avec grand plaisir fourni des informations plus complètes que celles contenues dans le paragraphe du journal qu'il vient de lire. Je comprends qu'il est dit dans cet extrait de ce journal qu'un certain nombre de catholiques romains de Winnipeg ont exprimé l'avis que le règlement de la question des écoles n'est point satisfaisant. Si l'hon "député m'avait donné avis, j'aurais pu apporter ici des résolutions nombreuses adoptées par d'autres catholiques romains qui se déclarent pleinement satisfaits du règlement effectué par nous. J'ai déclaré dans cette Chambre et ailleurs que nous avions opéré le meilleur règlement possible dans les circonstances, J'ai déclaré que ce règlement N'ETAIT PAS PARFAIT, MAIS QU'IL ETAIT ACCEPTABLE. IL SUFFIT DE L'APPLIQUER DANS UN ESPRIT DE CONCILIATION ET DE TOLERANCE MUTUELLE. Dans le discours prononcé par M. Greenway, au banquet de la salle Windsor à Montréal, le 30 décembre 1896, il a déclaré qu'il serait toujours prêt à entendre favorablement la minorité quand celle-ci jugerait à propos de s'adresser à lui. M. Greenway n'a plus le pouvoir d'entendre favorablement les représentations de la minorité. Un autre a pris sa place à la tête de l'administration des affaires dans la province du Manitoba.

Dans le paragraphe que l'hon. député vient de lire, il est dit qu'un certain nombre de catholiques-romains de Winnipeg ont décidé d'en appeler de la décision du bureau des écoles publiques, aux autorités provinciales et aux autorités fédérales. L'hon. député doit savoir que les autorités fédérales n'ont en la matière d'autre pouvoir que celui d'entendre les appels qui peuvent être portés devant elles. Je suppose que ces catholiques romains demanderont aux autorités provinciales de redresser leurs griefs, et s'ils n'obtiennent point satisfaction des autorités provinciales, l'appel viendra alors devant nous."

L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, 7 JUIN 1900.

M. D'HELLENCOURT,
Rédacteur et directeur.
Boite 1309, WINNIPEG, MAN.

Reponse a une question

Un correspondant de la campagne nous écrivait ces jours derniers, pour nous poser cette question :

"A quoi attribuez-vous l'agitation nouvelle qu'on semble vouloir faire revivre en certains quartiers, autour de la question des Ecoles ?

N'est-il point surprenant de constater, que tant qu'a duré le gouvernement Greenway, les choses ont progressé sans bruit et d'une façon satisfaisante, tandisque depuis l'arrivée au pouvoir du parti conservateur les jérémiades ont recommencé de plus belle; pour parler en bon canayen "le diable est aux vaches."

Qu'est-ce que cela veut dire ?"

Nous citons de préference cette lettre, parcequ'elle résume plus nettement qu'aucune autre, le sentiment que quantité de correspondants nous expriment sous des formes différentes.

La réponse à cette question n'est pas difficile à donner.

L'agitation actuelle provient uniquement de ce que ceux à qui incombe aujourd'hui le devoir de poursuivre l'application de la politique de conciliation obeissent à un sentiment d'animosité préconçue contre cette politique.

Ils cherchent bien moins à tirer avantage de la loi de 1897, qu'a discrediter cette loi.

Au lieu de l'huile, on verse du sable, dans les rouages de la machine, avec l'espoir secret de tout faire casser.

Il suffit pour s'en convaincre, de lire les articles de la NORTHWEST REVIEW et du MANITOBA en ces dernières semaines.

Du MANITOBA nous ne dirons rien ; l'organe conservateur est fidèle à ses traditions en cherchant à créer une agitation politique de ce genre. Il ne rève que plaies et bosses. Peut lui importe, d'exposer nos populations rurales à retomber dans le misérable état de choses d'avaut 1897.

Tout ce qu'il veut, c'ést pêcher en eau trouble.

Quant à la NORTH-WEST REVIEW, son état d'âme est autre. Nous voulons bien admettre que son objectif principal n'est point de favoriser un parti politique aux dépens de l'autre, mais pour n'être pas politiques, les raisons secretes de son attitude n'en sont pas moins discutables.

En réalité, son hostilité avouée contre le règlement de 1897, est surtout une question d'entêtement, de parti pris, et l'orgueil n'y est pas étranger.

Jamais les rédacteurs de la NOTRHWEST REVIEW ne pardonneront au parti libéral d'avoir eu le dessus sur eux dans cette question des Ecoles.

En dépit de toutes les Encycliques passées et à venir, ils n'admettront jamais que la politique de la conciliation puisse être la véritable solution du problème scolaire ; ils ne veulent ni voir, ni entendre

Le fanatisme indéniable qui survit parmi une partie de la population protestante du Manitoba; l'expérience des luttes passées; l'évidence de l'impossibilité absolue, qu'offre aujourd'hui la politique, à une solution coercitive; tout cela est lettre morte pour eux, ils restent figés dans leur formule ancienne "Tout ou rien."

Toutes convictions sont respectables et nous voulons bien croire que ce soit là leur conviction sincère ; mais il nous sera permis de leur rappeller cette sentence de Labruyère :

"Il n-est rien qui ressemble plus à une conviction qu'un mauvais entêtement."

Dans tous les cas, quellesque sincères que puissent être leurs convictions, nous ne saurions admettre qu'elles puissent prévaloir contre l'évidence des faits, ni permettre qu'elles puissent compromettre la solution d'un problème d'où dépend l'instruction et l'avenir de toute une population.

Les polémiques de ces dernières, semaines ont eu du moins, ce résultat appréciable, de nous faire connaître, l'hostilité préconçue, avouée de la NORTHWEST REVIEW contre le règlement de 1897.

Or, nous le demandons de bonne foi, à tout homme loyal et intelligent ; est il possible d'espérer un résultat quelconque de la politique de conciliation quand ceux qui en sont les médiateurs, apportent un esprit d'hostilité aussi prononcé, quand ils avouent eux-mêmes leur désir de décrier la loi dont ils sont chargés de tirer parti ?

Là est la cause véritable des difficultés de l'heure présente.

Nous sommes les victimes du fanatisme politique des uns, et du parti pris coupable des autres

Ceux qui trahissent

Le MANITOBA devrait bien mediter le proverbe :

"Qu'il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu."

Il sied mal, d'accuser les autres de perfidie, à ceux qui ont si indignement trahi la minorité catholique, à ceux qui la trahissent chaque jour encore.

La perfidie ! mais Le MANITOBA n'a pas fait autre chose durant toute l'année dernière, lorsqu'il faisait campagne en faveur de M. H. J. Macdonald.

Sciemment et délibérement, il a cherché à tromper la minorité, lorsqu'il se portait garant des dispositions bienveillantes de M. H. J. Macdonald à son égard.

M. T. A. Bernier, M. A. A. C. LaRivière, Bernier bambino, ont sciemment et délibérement, menti, trompé, trahi.

Le temps est venu de les clouer au pilori.

Lorsque, ces faux bonhommes dans leur organe, se portaient garants de la bonne volonté de M. H. J. Macdonald, lorsque M. J. Bernier, sur les plateformes électorales promettait aux électeurs que M H. J. Macdonald aussitot arrivé au pouvoir leur rendrait pleine et entière justice, ils mentaient de propros délibéré.

En effet au commencement de l'année 1899. MM. Bernier et LaRivière, avaient, à la suite d'un article paru dans le TELEGRAM, échangé une série de léttres avec M. H. J. Macdonald, alors chef de l'opposition.

Or, M. Macdonald avait nettement refusé de faire la moindre promesse, il s'était refuse à discuter la question des Ecoles ; en un mot il leur avait opposé une fin de non-recevoir catégorique.

MM. Bernier, LaRivière, et Bambino ont donc trahi éffrontement, lorsqu'ils recommandaient de voter pour un homme dont ils connaissaient l'intention avouée d'ignorer les revendications de la minorité.

Ils n'ont aucune excuse; car M. H. J. Macdonald n'a jamais cessé de repêter sur tous les "hustings" qu'il considérait la question des Ecoles comme une "dead issue."

Son programme politique de juillet 1899 a de parti pris ignoré cette question.

M. H. J. Macdonald. c'est une justice à lui rendre n'a jamais varié sur ce point.

Et les Bernier, les LaRivière, qui savaient tout cela, qui avaient la PREUVE ECRITE des intentions de M. H. J. Macdonald, n'en ont pas moins continué à vouloir jetter la minorité dans les bras du parti conservateur !

Honte ! Honte ! à ces politiciens hypocrites et perfides.

De Charybe en Scylla

Le Rév. M. Cherrier a publié dans le MANITOBA et dans la NORTHWEST REVIEW une longue lettre adressée à M. Rochon, en réponse à un article paru dans la PATRIE.

M. T. Rochon répondra à cette lettre, et si nous en faisons mention c'est que la NORTHWEST REVIEW nous y refère en guise de réponse à un de nos articles précédents.

La thèse de M. Cherrier est pour le moins singulière

" SI nous l'avions voulu, dit-il nous pouvions sous la loi de 1890 obtenir les mêmes avantages que vous attribuez à la loi de 1897."

Mais alors S'IL en est ainsi, la loi de 1890, Monsieur l'abbé, etait loin d'être aussi mauvaise que vous le prétendiez !

SI cette loi nous permettait de faire fonctionner nos écoles sur le même pied qu'elles sont aujourd'hui, savez-vous bien que ceux qui auraient, sept ans durant, empêché la minorité de jouir de ces avantages et privé d'instruction toute une génération porteraient une lourde, bien lourde responsabilité !

C'est une étrange révélation que nous fait là M. Cherrier, et dont la minorité catholique aurait le droit de s'étonner !

M. l'abbé Cherrier tombe de Charybe en Scylla.

L'esprit des conservateurs

Il est curieux de constater l'esprit qui règne parmi les conservateurs, du haut en bas de l'échelle ; c'est décidement une préoccupation originelle chez eux de faire de la politique avec les moindres incidents.

Ainsi, jeudi dernier, une dépêche de l'adjudant général à Ottawa, prévenait le commandant de la place de Winnipeg qu'il n'anticipât pas sur la prise de Pretoria. Il en est resulté que le 90eme bataillon n'a pas pris part aux fêtes célebrées ce soir là.

Aussitôt le maire Wilson de télégraphier à Ottawa, accusant le gouvernement libéral de déloyauté.—Toujours la même histoire. Aujourd'hui le calme revenu, on s'aperçoit que les danseurs étaient partis avant les violons, et il est fort heureux qu'on n'ait pas exposé le 90ème à figurer dans une manifestation assurément fort louable mais prématurée, et les évènements ont prouvé, combien sagement, avait agi l'adjudant général.

Mais ne trouvez pas combien caractéristique, l'empressement de ce maire conservateur à lancer une accusation injustifiée de déloyauté.

Les conservateurs n'ont décidement que ce cri en bouche !

La Commission des Metis

La commission nommée par le gouvernement libéral pour entendre et régler les réclamations des Métis du Nord-Ouest a commencé ses travaux.

Elle s'est partagée en deux bureaux qui opereiont, l'un dans la Saskatchewan, l'autre dans l'Alberta et l'Assiniboine.

A son retour la commission s'arrêtera également à Winnipeg pour y entendre les réclamations qui pourraient exister.

Nous rappelerons pour l'instruction de nos lecteurs que cette commission a pour but de donner un scrip ou octroi de terre à tout metis né dans les Territoires du Nord-Ouest, entre le 15 juillet 1870 et le 31 Décembre 1885.

S'il faut en juger par le texte d'une adresse de remerciements parue dans le FREE PRESS et presentée à la commission par les Métis de Willow Bunch, ceux-ci sont pleinement satisfaits de la mesure prise par le gouvernement Laurier.

Ces réclamations avaient été ignorées de parti pris par les Conservateurs. pendant toute leur administration.

C'est grâce a l'action de l'hon Clifford Sifton secondé par M. L. O. Davis député de Saskatchewan, M. M. Oliver M. P. Douglas, M. P., que la commission a été nommée.

Pour son debut, à Willow Buch, la commission a eu à regler 250 cas. Si l'on se rappelle que l'année dernière une commission a également été nommée pour faire les traités avec les Sauvages, du Nord de la Saskatchewan, on verra que le gouvernement liberal, est le premier qui ait su reconnaître les droits des premiers habitants de nos Provinces de l'ouest, et donner satisfaction a leurs justes réclamations.

Leur maniere d'agir

La manière de procéder des Conservateurs.

Le gouvernement de M. H. J. Macdonald impose une taxe nouvelle de $20,000 sur les municipalités.

En même temps, il éleve le montant des subsides aux municipalités de $40,000, chiffre de l'année précedente, à $61,518.

Il donne d'une main ce qu'il retire de l'autre.

Ce serait déjà passablement ridicule.

Mais en réalité cela signifie toute autre chose.

L'augmentation de $21,518 d'octroi aux municipalités sera distribuée, à quelques municipalité choisies et amies dans un but politique et ce sont les $20,000 de taxes payées par l'ensemble des municipalités qui serviront à la distribution de la maune aux élus.

Une partie des municipalités paiera double taxe pour accorder des faveurs aux autres

Voila l'exacte signification.

Cela seul, suffit à faire connaitre les abominables pratiques de lo politique conservatrice.

Comme de raison, nos municipalités françaises, toujours oubliées, seront celles qui souffriront le plus de cette injustice sans nom

Notes Editoriales

Il y a longtemps que nous avons pris notre parti de rire des insanités grossières et qu'il se plait à croire insultantes du jeune hurluberlu présomptueux et mal élevé qui embourbe de sa prose les colonnes du MANITOBA

Nous le laisserons se carrer dans sa boue.

Nous avons mieux à faire qu'à moucher les gamins morveux.

C'est là une besogne, dont se chargent eux-mêmes les parents, dans les familles qui se respectent.

A lire la composition de la nouvelle société de St. Jean Baptiste de Ste. Annes des Chênes, nous avions cru d'abord qu'il s'agissait d'une association conservatrice; cependant d'après le MANITOBA il parait bien avéré que c'est en réalité une branche nouvelle de la société St. Jean Baptiste.

Nous paraissons devoir entrer dans une période de sécheresse au Manitoba ; si le bill de prohibition de M. H. John Macdonald est voté, et la chose ne fait pas de doute, cultivateurs et citadins vont diablement tirer la langue.

Où donc était M A. A. C. LaRivière lors du vote de la semaine dernière sur la question des Elevateurs, question qui intéresse si fortement les cultivateurs du Manitoba ?

Nous avons en vain cherché son nom parmi ceux des deputés qui ont voté sur cette question.

Une question?

Le cabinet de M. Hugh John Macdonald, premier ministre du Manitoba, vient d'être appuyé à la Chamqre par une majorité de sept voix, 22 contre 15, sur une question toujours scabreuse : l'augmentation des impôts Le nouveau gouvernement est donc solidement assis. En profitera-t-il pour améliorer la situation scolsiare de la minorité catholique —(La Verité)

Nomination

Nous sommes heureux d'annoncer la nomination de M. H. Pacaud de St. Norbert, à un emploi au bureau des terres à Winnipeg.

Nos compatriotes trouveront en lui un employé serieux, serviable.

Cette nomination était d'autant plus nécessaire, qu'aucun employé de ce bureau ne parlait français.

Nos sincères félicitations à M. H. Pacaud, et en même temps au gouvernement fédéral pour cet appointement si judicieux.

Des Collets et Des Epaules

o o o

Les hardes faites diffèrent des habits des meilleurs tailleurs ou du "Semi-ready" dans leurs confection intérieure.

Les habits des meilleurs Tailleurs et le "Semi-ready" ont seuls les collets et les épaules bien ajustés et seuls conservent leur forme tant que les habits durent. Seul le bon canevas refoulé, façonné par une pression continue, assurera ce pli gracieux et permanent que tout homme bien mis exige au collet de son habit.

Les "Semi-ready" coûtent un tiers de moins que les habits de même qualité faits sur commande.

$20,00, $18,00, $15,00, $12,00 par habillement ou pardessus.

Livré le même jour qu'ordonné.

Argent retourné sur demande.

Semi-ready Wardrobe

Montreal Toronto Ottawa | **342 Main Street Winnipeg.** | **Eugene Richard** Manager.

CORRESPONDANCE

ROYAL.

Il est rumeur que d'ici peu, aura lieu une nouvelle course de chevaux. Cette fois ci l'aquilon de M. Cyrille Marchand, luttera contre l'invincible de M. Vermette.

La fromagerie de M. Perrault reçoit journellement une grande quantité de lait. C'est M. Grégoire qui est le fromagier.

Le Rév. Père Campeau a fait dimanche dernier à St. Norbert un sermon fort impressionant.

Les membres de la Société St. Joseph s'occupent activement de ce temps ci, de leur prochaine fête annuelle.

Courage les bicyclistes, donnez nous bientôt une course de bicycle.

La clocle nuptiale va bientôt tinter.

MM Levasseur, Berthiaume et Rochon etaient dimanche les hôtes de M. Bohémier.

ON DEMANDE DES AGENTS

Vous remarquerez dans ce numéro la gande liste de cadeaux gue nous donnons gratuitement avec commande par la malle de $1 00 ou $2.00 de thé ou café, etc., de différentes valeurs, pour 60 jours seulement, ou jusqu'à ce qu'un agent soit nommé dans votre distrit. Nous donnerons à vos pratiques ou à vos amis chaque article mentionné dans la liste de $1.00 ou $2.00 et si vous voulez solliciter puelques amis et former un club de commandes et nous envoyer 25 commandes de $1.00 ou $2.00 ou 15 de $2.00 chacune, nous vous ferons cadeau d'une montre solidement plaquée en or. boitier fermé, garantie tenir le temps, à remontoir et sur diamants richement gravée, dessin artistique—pour dames ou messieurs.—Cet extra sera pour vous-même, vous le recevrez gratuitement comme prime pour avoir fait connaître nos thés etc. Faites une commande d'essai. Agents demandés, salaire et commission.

GREAT PACIFIC TEA CO.,
1464 rue Ste-Catherine,
Montreal, Que.

LE CHOIX EST FAIT

Pour les soins contre les affections de la gorge et des poumons, le BAUME RHUMAL est le remède vraiment efficace et énonomique. 66



ETES-VOUS SOURD ??

Tous les cas de **SURDITE** ou d'**OREILLE DURE** se guérissent maintenant par notre nouvelle invention. Les sourds-muets de naissance seuls sont incurables. **Les bourdonnements d'oreille cessent immédiatement.** Décrivez votre cas. Examen et conseil gratis. Vous pouvez vous guérir chez vous à un coût relativement bas.
Dr. Dalton's Aural Institute, **596 La Salle Ave., CHICAGO, ILL.**

Envoye gratuitement par la malle

Un superbe canif à manche d'ivoire pour Dames ou Messieurs, ou une chaine plaquée en or, ou une magnifique paire de ciseaux plaquée, ou un riche portefeuille, ou un couteau à beurre en argent ou une cuiller à sucre, ou cinq feuilles de musique moderne et des centaines de splendides nouveautés de grande valeur (l'espace nous empêchant de les mentionner ici) avec un ordre de $1.00 par la malle de nos fameux thés ou cafés, cocoas, poudre à pâté, chocolats, poivre moutarde, gingembre, etc, de 25c. 30c. 35c. 40c. la livre.

Un ordre de $2.00 par la malle vous donne droit à deux articles de la liste de $1.00 ou ½ douzaine de fourchettes solidement plaquées en argent, ou des cuillers à thé, à soupe et à dessert, ou ½ douz. d'assiettes en granite pour pâtés, un grand plat à sauce, une bouilloire à confiture, ou une magnifique théière ou cafetière. Tous ces articles proviennent de la fameuse fabrique de Davidson. A votre choix

Une seule commande vous convaincra de leur qualité exceptionnelle et économique. Nous demandons des agents. Envoyez des estampilles pour vous pocurer notre grande liste de prix Ecrivez-nous Choisissez vos prix, ou nous les choisirons pour vous. Une commande de 3 ou 4 lbs de n'importe quelle marchandises: $1.00; 6 et 8 lbs :$2.00. Mentionnez-nous ce que vous avez besoin. soit de thés ou de cafés ou toute autre chose.

GREAT PACIFIC TEA CO.,
1464 rue Ste-Catherine,
Monteal Que.

ECOLE DE COUPE

Avant de vous mettre à coudre ce printemps venez voir notre systême de coupe pour vêtements. le plus simple et le meilleur du monde. Medaille d'or au World Fair et diplomes de première classe aux expositions de Toronto et Montréal.

Actuellement adopté par des milliers de couturiers en vogue en Europe comme en Amérique, Sera envoyé pour en juger à tout tailleur.

Instructions complètes par lettres aux élèves qui ne peuvent suivre les cours. Leçons partilières d'après arrangements.

Patrons et modèles de toiles coupés sur mesures, Los derniers modèles en jaquette paletots etc.

Les Elèves peuvent commencer en aucun temps. Details sur demande à l'Ecole. Lecons libres Lundi et Vendredi.

Ouvert de 10 a. m. a 5. p. m.

284 RUE MAIN.

CE QUE VOUS VOULEZ

.....C'EST LA QUALITE

donc, si votre montre a besoin de réparations, il est de votre intérêt de nous l'envoyer ou l'apporter.

Souvenez-vous que nous n'employons que des ouvriers de premier ordre, et qu'ils sont toujours sous notre contrôle.



Horloger et bijoutier,
rue Main, McIntyre Block

MISS BAIN

Exposition de Mode

28 MARS 1900

Chapeaux de paille, bonnets.

Magnifique assortiment de chapeaux garnis depuis $1.50 en montant.

On tire parti de vos garnitures. Nettoyage, teinture et frisage des plumes.

Timbres de Commerce

460 Rue Main,

WINNIPEG.

American Ladies Tailoring Co.

J. FESSER

Tailleurs pour dames

Costumes, vêtements jaquettes de dames.

Longue expérience.

222 RUE MAIN -- WINNIPEG.

DEMANDE D'EMPLOI

Monsieur parlant les deux langues, dûment qualifié, muni de bonnes références, libre au commencement de juin, désire renouveler engagement dans école française de préférence. S'adresser à M. le Curé de Bruxelles.

VENEZ VOIR LE

Piano Nordheimer,

ALBERT EVANS.

Pianos accordés, 300 RUE MAIN

4-11-98

Glace ! Glace

Hâtez vous de faire votre commande à la Cie Artic Ice. 487 rue Main.

La saison commence le 1er Mai et finit le 1er octobre.

Toute glace est intacte comme au jour où elle a été placée dans nos superbes entrepôts, glacieres munis des derniers perfectionnement. La glace mal emmagasinée, s'évapore durant l'eté ; l'acheteur s'y trompe, mais non pas votre refrigerateur.

Nous ne tenons pas de glace de ce genre. Phone 367.

CARTES PROFESSIONNELLES.

EDOUARD JOBIN, Marchand de Bois, d'Instruments d'Agriculture. — Agent pour la vente de terrains aux environs de St.-Claude, à proximité des Stations.—Paiements faciles, bas prix.
SAINT-CLAUDE, Man.

J. T. HUGGARD, AVOCAT, Sollíciteur, Notaire, 435. rue Main, Winnipeg. Téléphone 335.

C. HENRI ROYAL, AVOCAT. &c., 367 rue Principale, Winnipeg.—Au-dessus du magasin Richard.

A. J. H. DUBUC, AVOCAT, Solliciteur, Notaire.—Chambre 313, McIntyre Block, Winnipeg. Téléphone 334.

M. C. CLARKE, L. D. S., — DENTISTE, 532, rue Main, Winnipeg, au-dessus du magasin de M. Geo. Craig.

C. P. BANNING, D.D.S., L.D.S
DENTISTE
204 McINTYRE BLOCK.
Heures de bureau, 9-12 a. m., 2-5 p. m.
Phone 110.

JOSEPH LECOMTE, NOTAIRE.—Agent à Prêter. Terres à vendre dans toutes les paroisses du Manitoba. — 366 rue Main.

GRAY & SMITH, ARTISTES PHOTOGRAPHES

Ouvrage non égalé dans toute la ville. Prix corrects.

Avez-vous vu notre dernière nouveauté !

Photo-Médaillons, et Photo-Bijouterie. Atelier, 574½, rue Main, Winnipeg. Au-dessus du "Cheapside."



Branche Morris-Brandon

A St. Paul
Minneapolis
Duluth et stations
Est et Sud.

A BUTTE
HELENA
SPOKANE
SEATTLE
TACOMA
PORTLAND
CALIFORNIE
JAPON
CHINE
ALASKA
KLONDIKE
ANGLETERRE
EUROPE
AFRIQUE

Prix du transport des passages au Manitoba, 3 cent du mille. Livres de billets pour 1000 milles à 2½ mille en vente chez tous les agents.

Le nouveau train Transcontinental, "North Cost Limited" le plus beau train de l'Amerique a été inaugurée. Deux train par jour est, et ouest.

J. T. McKENNEY, City Pas. Agt., Winnipeg. | H. SWINFORD General Agent, Winnipeg.

CHS. S. FEE, et G. P. & T. A., St. Paul,

HORAIRE CONDENSÉ

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul, Chicago Toronto, Montréal, Spokane, Takoma, Victoria, San Francisco..............
Départ quotidien...... 1.45 p.m
Arrivée quotidienne... 1.30 p.m

BRANCHE DU PORTAGE.

Portage La Prairie et points intermediaires..............................
Laisse chaque jour, Dim exeté 4 30 p.m
Arrive Lundi Merc. et Vend, 11 59 p.m.
Arrive Mardi Jeudi et Sam, 10 35 a.m.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon ; aussi Souris River branch, Belmont to Elgin ....
Laisse lundi, mercredi, vendredi.... 10.45 a.m
Arrive mardi, jeudi samedi........ 4.30 a.m

CANADIAN

Pacific Railway co,

Voyage de plaisir
SUR LES
Grand Lacs

Par les bateaux
Arthabasca
Alberta
Manitoba

Depart de Fort William pour Owen Sound,

CHAQUE

Mardi
Vendredi,
ET
Dimanche

Correspomdance a Owen Sound

POUR

Toronto
Hamilton
London
Windsor

Et autres Villes de l'Est

Pour détails complémentaires s'adresser à l'agent le plus proche du C. P. R, ou écrire à

C. E. MCPHERSON,
Gérant du Trafic,
WINNIPEG, MAN.

Manitoba S. Eastern Ry.

HORAIRE—A partir du 6 Mars 1900.

Mardi	Lundi Vendredi,	Jeudi. Samedi.	Stations.	Jeudi. Samedi.	Lundi. Vendred	Mercredi.
8 30	8 30	8 30	St. Boniface	16 20	18 45	16 20
9 00	9 00	9 00	Lorette	15 45	18 15	15 45
9 20	9 20	9 20	Dufresne	15 15	17 50	15 15
10 00	10 00	10 00	St. Anne	14 45	17 30	14 45
10 20	10 20	10 20	Steinback	14 25	16 45	14 10
10 40	10 40	10 40	LaBrpq u'e.	14 10	16 10	13 30
11 20	11 20	11 20	Marchand	13 30	15 30	15 55
11 50	11 50		Sandilands		15 00	10 00
12 10	12 10		Woodbridg		14 00	8 00
13 00	13 00		Summit			
13 50			Vassar			
14 50			Sprague			
17			Track End			

Depart Winnipeg a 8 hrs. chaque jour excepé Dimanche et Mercredi.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE—En activité depuis le 5 Decmebre 1899.

Allant au nord. Allant au sud.

Mardi.	Mercredi. Vendredi.	Lundi Mer Vendredi.	Stations.	Mardi Jeu Samedi.	Mercredi. Vendredi.	Samedi.
		17 45	Gladstone	12 45		
		17 20	Ogilvie	13 10		
		16 50	Plumas	13 40		
		16 05	Glenella	14 20		
		15 40	Glencairn	15 00		
		15 00	McCreary	15 40		
		14 30	Laurier	16 15		
		13 55	Makinak	16 45		
		13 20	Ochre Riv.	17 20		
12 00	12 10	12 40	Dauphin	18 00	6 45	18 30
11 25	11 35		Valley Riv		7 20	19 05
11 00	11 10		Sifton		7 45	19 30
10 50	11 00		Sifton jet.		7 55	19 40
	10 35		Fork Riv.		8 20	
	10 10		Gruber		8 50	
	10 00		Winnipego		9 00	
10 15			Ethelbert			20 20
9 40			Garland			20 55
9 00			Pine River			21 35
8 30			Sclater			22 05
8 00			Cowan			22 40
6 55			Minitonas			23 50
6 15			Swan Riv.			24 30

D. B. Hanna,
Superintendant
WINNIPEG.

Une etrange histoire

Il est grand bruit dans la presse d'un cas extraordinaire de Télépathie, dont voici le récit :

Pour le moment, le nom des personnes en cause ne doivent pas être divulgés. Les révéler pourrait peut-être amener la mort d'une personne qui, sans le fait merveilleux accompli, ne serait pas en vie aujourd'hui.

Je la désignerai, ainsi que son mari, sous le nom de M. et Mme Charles Smith. C'était un jeune commerçant dans une ville de l'Est. De son côté, Mme Smith était une femme fort impressionnable et douée de sentiments très délicats. Une sympathie que l'on voit rarement entre époux existait entre eux. Mme Smith tomba malade, et après quelques semaines de souffrances, pendant lesquelles son mari veilla à son chevet avec un dévouement remarquable, elle mourut. C'est-à-dire qu'ellé parut morte; le médecin en était lui-même convaincu Les phénomènes ordinaires de la mort étaient visibles. Un certificat fut signé et l'on manda le service d'un entrepreneur de pompes funèbres.

Mme Smith fut exposée dans sa robe nuptiale, placée dans un cercueil, et, le troisième jour, inhumée dans un cimetière situé à quelque distance de la résidence de son mari.

Le mari en fut tellement effecté que ses parents craignirent un accès de mélancolie. L'un de ses cousins, désirant lui rendre un peu d'énergie et lui faire oublier le sujet de son chagrin, resta ce soir-là à la maison—témoin irrécusable d'un fait merveilleux et qui confond l'imagination. Durant une heure ou deux de la soirée, les deux hommes causèrent principalement de la mort et se mirent au lit. M. Smith, après s'être longtemps retourné sur son oreiller, eut un sommeil agité. Au milieu de la nuit, il entendit une voix l'appelant par son nom :

Charles! Charles!

Eveillé en sursaut, M Smith prêta une oreille attentive. Tout était silencieux Il crut qu'il avait rêvé. Rien de surnaturel ne lui vint à l'idée, car il était matérialiste. Il s'endormit de nouveau. Mais une fois encore, il fut éveillé par le voix qui appela :

Charles! Charles!

Chose étrange, le timbre de cette voix ne lui était pas familier, et ne lui rappelait pas les inflexions de la voix de sa femme. Se croyant encore le jouet d'un rêve, il s'endormit de nouveau

Au point du jour, la voix l'appela encore, et, cette fois, il ne put s'y tromper. Il reconnut enfin la voix de sa femme, voix désespérée, l'appelant au secours: "Charles! Sauvez-moi! Sauvez-moi Charles!

Il s'élança hors de son lit, tremblant de tous ses membres. Ce cri de désespoir vibrait encore à son oreille. Ce cri était si réel que bien qu'il fût tout éveillé et se souvint parfaitement de la mort, des funérailles, et de tout ce qui était arrivé pendant les quatre jours précédents, qu'il se mit à chercher par la chambre celle qui l'avait appelé trois fois par son nom.

Ne trouvant personne, il s'élança dans la chambre de son cousin en criant : "Lève-toi! Lève-toi! Allons au cimetière. Elle est vivante. Elle m'appelle.

Le cousin, soeptique par nature, fut néanmoins persuadé par l'impétueuse conviction de Smith Tous deux passèrent à la hâte quelques vêtements, et pendant que l'un d'eux attelait un cheval à une voiture légère, l'autre cherchait des bêches. Ainsi équipés, ils partirent au galop pour le cimetière.

Le soleil se levait au moment où ils sautaient en bas de leur voiture et commencèrent à creuser.

Mme Smith avait été enterrée l'après-midi précédente. Le mari creusait la terre avec une énergie désespérée, parfaitement convaincu que sa femme avait été enterrée vivante, et qu'il pouvait encore la sauver. Son cousin, saisi de la même ardeur s'empara de l'autre bêche, et se mit au travail avec autant d'entrain.

Tout en sueur, salis et leurs habits en désordre, il purent enfin atteindre le cercueil. Ensemble ils arrachèrent le couvercle.

Smith poussa un cri. Sa femme vivait ; elle essayait de se remuer faiblement dans sa couche étroite. Elle le regarda avec des yeux qui ne voyaient pas, car elle n'avait pas conscience de sa position.

Il l'enlaça de ses bras, et la sortit de sa tombe. Les deux hommes ensemble la transportèrent dans une voiture et la conduisirent chez elle. Des médecins furent mandés. Avec une infinité de soins, elle revint graduellement à la santé. Toutes les précautions possibles furent prises afin de lui laisser ignorer ce qui était arrivé, et toutes les personnes qui connaissaient le secret, ont promis de garder le plus profond silence.

Cette déclaration est faite par l'évêque Samuel Fallows, de Chicago, évêque missionnaire de l'église épiscopalienne réformée, et professeur de physiologie mentale au college médical Bennett.

LA VIE SUR UNE FERME

Racontée par une personne qui en a enduré toutes les misères.

Le système des gens les plus forts qui travaillent ardument et qui sont exposés à tous les mauvais temps devient bientôt miné—Comment ils peuvent recouvrer la santé.

Les cultivateurs tout en menant une vie passablement indépendante n'ont pas toujours tous leurs aises. Ils sont obligés de travailler fortement, beau et mauvais temps, il ne faut donc pas s'étonner si plusieurs d'entre eux sont atteints de maladies chroniques. M. Thos. Mc Adam, de Donagh. I. P. E., nous fournit un bon exemple de cette classe de gens. M. McAdam dit : "J'ai toujours été considéré comme un homme qui jouissait d'une forte constitution; mais comme il fallait travailler fortement sur ma ferme et m'exposer à tous les mauvais temps, mon système devint bientôt miné. Il y a environ dix-huit mois je fus atteint de douleurs au dos et aux cuisses. Elles furent d'abord d'une nature intermittente, et bien qu'elles fussent très soufrantes, elles disparaissaient après une journée ou deux et ne me troublaient plus avant des semaines. Vû que les attaques, après chaque intervalle. allaient toujours en s'aggravant, je m'alarmai et je consultai un médecin qui me dit que j'étais atteint de lumbago. Son traitement me donnait un soulagement temporaire, mais rien de plus, et en fin de compte, j'etais presqu'infirme. Marcher, ou même me remuer dans une chaise ou me tourner dans le lit, me caussaient des souffrances atroces, et pour marcher, il me fallait avoir recours à une canne. Quand j'essayais de me pencher, ou de ramasser quelque chose, la douleur devenait presqu'insupportable. Cette condition produisit son effet sur le système, et pour un homme à la fleur de l'âge, j'étais dans un état déplorable. Je crois que j'ai essayé au moins une demi douzaine de remèdes, avant de trouver du soulagement, et une guérison. et j'ai obtenu cela par entremise des Pilules Roses du Dr Williams, qu'un ami m'avait conseillé d'essayer. J'éprouvai quelque soulagement avant l'épuisement complet de la première boite, et après en avoir pris cinq boîtes, j'étais aussi bien et aussi actif que jamais et bien qu'il se soit écoulé des mois depuis, je n'ai ressenti aucune atteinte du mal. Ma guérison est entièrement due à l'usage des Pilules du Dr Willlams, et le seul regret que j'éprouve, c'est de ne les avoir pas essayées dès le commencement. Si j'avais fait cela, non seulement je me serais épargné beaucoup de souffrances, mais aussi un montant considérable d'argent.

AVIS

On demande un instituteur ou institutrice pour le district scolaire catholique de St. François Xavier Ouest.

Les applications seront reques jusqu'au 2 de juillet.

On exige au moins un certificat de 3ième classe; et pouvoir enseigner le Français et l'Anglais.

Adresser à M. Alexandre Lafrenière, Secrétaire, Pigeon Lake, P. O., Man.

Consultations gratuites.

Les personnes malades qui désireraient consulter nos médecins spécialistes, feront bien d'écrire pour notre blanc de questions Nous ne chargeons absolument rien pour les conseils donnés. Nos médecins soignent les hommes et les femmes également. La Cie Médicale Franco-Coloniale, propriétaire des Pilules de Longue Vie du Chemiste Bonard.

No. 202 Rue St Denis, Montréal, Que

AVIS

AVIS est par la présente donnée qu'une application sera faite au Parlement du Canada à la présente Session par la Ville de Winnipeg pour une loi autorisant la dite Ville à utiliser et à rendre profitable le pouvoir d'eau de la Rivière Assiniboine, ainsi qu'à creuser, construire et entretenir tous les ouvrages nécessaires pour cet objet; à utiliser ce pouvoir d'eau pour les fins municipales; à faire les réglements et les échelles de tarif, pour l'usage du dit, par toute personne ou corporation; de passer contrats pour la construction des ouvrages; d'acquérir par achat, expropriation, ou location, tout terrain ou autre propriété nécessaires pour les dits travaux où affectés par eux; et d'utiliser les pouvoirs actuellement en sa possession où qui pourront par la suite venir en sa possession comme corporation municipale, pour toutes et telles fins. Et que la dite loi autorise le Gouvernement Général du Canada à approuver le dit ouvrage sans réquérir obligation, pour la construction d'écluse ou autre travaux aux fins de navigation, et à donner pouvoir à la dite ville de transfer et céder à toute compagnie ou personne, tout ou partie des droits, franchises, et pouvoirs de la ville concernant la construction, la possession, la mise en operation et la location des dits travaux.

HOUGH & CAMPBELL.
Solliciteurs pour les Requérants.
Daté Winnipeg, 29 Mars 1900.

A Ottawa.

Un vote important a été pris la semaine dernière qui intéresse tout spécialement les cultivateurs de l'Ouest. Il s'agit de la loi dite des élévateurs.

On se rappelle l'agitation qui existe depuis plusieurs années sur cette question. Cette année une commission spéciale a siégé à Winnipeg, pour s'enquérir des plaintes et définir les moyens d'y remédier.

Ra loi actuelle est le resumé du rapport de la commission.

La disposition principale du projet de loi, tel que préparé par les officiers du département du revenu de l'Intérier, décrétait que sur la présentation d'une requête de la part de dix agri culteurs, le gouvernement pouvait donner permission d'ériger un élévateur d'une capacité de pas moins de trois mille boisseaux sur tout terrain appartenant à la Cie du Pacifique, avec ou sans consentement de celle-ci. En d'autres termes, cette disposition de la loi permettait pour ainsi dire, aux fermiers du Nord Ouest de s'emparer purement et simplement de la propriété du Pacifique d'y constuire des élévateurs, sans être obligés de donner aucune compensation. La mesure, toute draconienne qu'elle put paraitre au premier abord, était fortement appuyée par toute la députation de l'Ouest, et elle était en même temps conforme aux conclusions du rapport de la commission d'enquête.

Sir W. Laurier a compris que le projet de loi, tel qu'originairement rédigé, était de nature à créer des injustices sérieuses, et il a proposé de le modifier de manière à protéger les intérets de tous. Il a suggéré un amendement à la clause 40 en vertu duquel les agriculteurs pourront avec la permission du gouvernement, ériger des élévateurs sur des terrains appartenant à la Cie du Pacifique, mais pour user de ce privilège, ils seront obligés de payer à la Cie la valeur des terrains sur lesquels les élévateurs seront construits.

Les députés de l'Ouest n'ont pas voulu accepter cet amendement et ont insisté sur le maintien intégral de la clause originaire. Le vote a été pris res, sur l'amendement proposé par Sir Wilfrid Laurier, et a été adopté par 93 contre 10. Les deux partis politiques, à l'exception des députés de l'Ouest, ont été unanimes à approuver la suggestion sage et équitable du premier ministre.

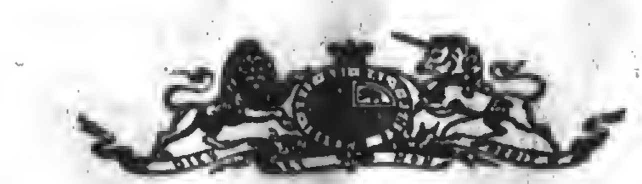
L'enquête devant les comptes publics, en rapport avec M. Davin M. P., se poursuit.

Eile tourne à la confusion de ce monsieur, l'un des plus fameux piliers du parti conservateur en chambre, en tout cas celui qui fait perdre le plus de temps à la Chambre, et le plus d'argent au pays par ses sempiternels bavardages.

Felicitations

M. Martin Jérome M. P. P., pour Carillon a reçu cette semaine communication de l'ordre du jour suivant voté par le "Club de l'Indépendance du Canada" dans sa séance du 29 mai 1900 à Montréal.

"Proposé par M. J. Alfred Pelland, secondé par M. Honoré Mercier, que le Club adresse ses plus sincères félicitations à M. Martin Jérome pour la façon patriotique avec laquelle il a affirmé les droits de la langue française dans la Législature du Manitoba, quand à l'instar de Louis Hippolyte Lafontaine, au début de l'Union, il a adressé la parole dans une langue injustement prosorite.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa. de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de prem ère qualité sont mis en ventepar les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulière.

NOUVELLES LOCALES.

M Gabriel Arial a acheté le magasin de Liqueurs de M Alfred Levêque de St. Boniface.

MM. Allaire et Bleau ont déménagé leur magasin dans le joli bloc de M. J. B. Lauzon Avenue Taché St. Boniface.

Le 12 du mois courant aura lieu la vente de terrains acquis pour taxes de la ville de St. Boniface à l'hotel de ville à 2 heures.

Pour toillettes pour les fêtes de la St. Jean Baptiste, allez rendre une visite au magasin populaire LE BAZAR Rue Dumoulin St. Boniface.

M. Xavier Saucier du Dept. de l'Interieur à épousé Mardi dernier Melle Flanagan. L'heureux couple est parti pour un voyage de noce aux Etats-Unis. Bon voyage.

Lundi dernier à Winnipeg un nommé Kerr dans un moment de colère a tiré deux coups de pistolets sur sa femme qui est mortellement blessée et ensuite ils'est tué lui-même.

CORRESPONDANCE

SAINT-NORBERT

Juin 4—Samedi dernier Monsieur Joseph Dubuc et Monsieur Henri Royal, avocats de Winnipeg étaient ici pour la révision du rôle d'évaluation en cour d'appel. Son honneur le juge a déclaré que le rôle pour être conforme à la loi devait indiquer les estimations des propriétés foncières d'après la qualité et la situation des terrains.

L'appel fut cependant renvoyé, car il aurait été injuste de déranger les estimations à l'insu des contribuables absents. Cette décision et les commentaires que le savant juge a bien voulu faire pour renseigner les contribuables ont donné satisfaction à tout le monde.

On a refait un petit pont en face de la résidence de Madame Lemay. D'un côte on y a laissé un trou profond, sur le pont même on a placé une butte de terre de nature à faire cahoter toutes les voitures. Cet endroit est maintenant plus dangereux qu'avant. Plusieurs accidents ont failli arriver depuis Il faudrait que les gens chargés de nos affaires municipales soient plus soucieux des interêts qu'ils représentent.

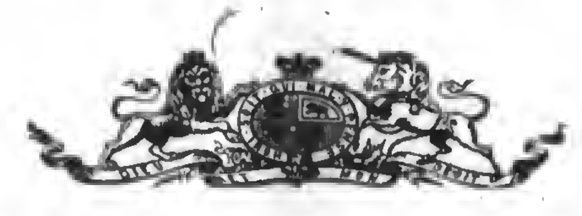
Il y a un bill devant la législature provinciale pour faire démembrer la municipalité de Ritchot. Il serait fort regrettable de voir disparaître une municipalité française, mais aussi les contribuables anglais sont désespérés du fait que notre conseil municipal ne prenne ou ne puisse trouver les moyens de reduire une dette de près de dix mille piastres, existante depuis plusieurs années. et créeé sans qu'on ne sache trop pourquoi.

Monsieur Colin Campbell, ministre sans portefeuille Cabinet Macdonald à déclaré être en faveur de petits municipalités. . . n'y-a-t-il pas là le moyen de faire rediviser la Municipalité en deux comme autre fois Il est presque certain que les contribuables sont unanimes à réclamer l'établissement d'une municipalité de chaque côté de la Rivière Rouge, et nons croyons qu'ils auraient peut-être une chance de réussir a obtenir cela cette année en faisant les démarches necessaires.

Note de la Redaction

Nous avons reçu une correspondance non signée sur la représentation de mercredi dernier, que nous ne pouvons insérer.

Nous tenons à la disposition de qui de droit l'argent qui accompagnait cette correspondance.



Vente aux encheres des terres d'Ecole du Manitoba

Avis public est par les présentes donné qu'une vente aux enchères des Terres d'Ecole. aura lieu aux endroits suivants de la Province de Manitoba, aux dates ci-dessous mentionnées, savoir.

Brandon, Vendredi, 1 juin 1900, à 1 p. m.
Virden, Lundi, 4 juin 1900, à 10 a. m.
Carberry, Lundi, 4 juin 1900, à 10 a. m.
Oak Lake, Mardi, 5 juin 1900, à 1. p. m.
McGregor, Mardi. 5 juin 1900, à 1 p. m.
Morden, Mardi. 5 juin, 1900 à 10 a. m.
Portage la Prairie, Mercredi, 6 juin 1900, à 10 a. m.
Miami, mercredi, 6 juin 1900, à 1 p. m.
Souris, Vendredi, 8 juin, 1900, à 1 p. m.
Gladstone, Vendredi, 8 juin, 1900, à 1 p. m.
Emerson, Vendredi, 8 juin, 1900, à 10 a. m.
Birtle, Lundi, 11 juin, 1900, à 10 a. m.
Minnedosa, Mardi, 12 juin, 1900, à 1 p. m.
Crystal City, Mardi, 12 juin, 1900, à 1 p. m.
Rapid City, Mercredi, 13 juin, 1900, à 1. p. m.
Killarney, Jeudi, 14 juin, 1900, à 1 p. m.
Boissevain, Samedi, 16, juin, 1900, à 10 a m.
Deloraine, Mardi, 19 juin, 1900, à 1 p. m.
Melita, Jeudi, 21, juin, 1900, à 1 p. m.
Baldur, Lundi, 25 Juin, 1900, à 1 p. m.
Holland, Mercredi, 27, juin, 1900, à 10 a. m.
Winnipeg, Vendredi, 29, juin, 1900, à 1 p. m.

NOTICE—L'heure de la vente devra concorder avec l'heure des chemins de fer locaux.

Les terrains mis en vente sont situés dans les parties les mieux habitées du Manitoba, avec bonnes facilités de chemins de fer et de marchés, et comprennent quelques unes des terres de culture les plus estimées de la Province. Les terres seront mises en vente par quart de section, excepté dans quelques cas où elles ont été divisées en lots; elles seront soumises à la mise à prix fixée sur les listes de vente.

Elles seront vendues sans égard pour les personnes qui pourraient les occuper illégalement, mais ces personnes, au cas où elles existeraient, auront droit à une période de trente jours après la vente, pour enlever leurs batisses et autres objets leur appartenant.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Un dixième comptant, au jour de la vente, et la différence en neuf paiements égaux portant intérêt à six pour cent par année, et pour la balance restant due à chaque époque; exception sera faite, lorsque la terre est vendue par Subdivisions légales, ou par étendue moindre, au quel cas le paiement comptant au jour de la vente sera d'un cinquième et la différence payable en quatre paiements égaux portant intérêt au taux de 6 pour cent par année. Le second paiement sur le prix d'achat deviendra dû le 1er Novenbre 1901, de façon à permettre à l'acheteur de faire une récolte sur cette terre avant que le second paiement vienne a échéance; les autres paiements se feront annuellement à la même époque.

AVIS—Les paiements doivent être faits en monnaie courante.

Les Scrips et Warrants ne seront pas acceptés.

La liste des terres à vendre, avec tous les détails, peuvent être obtenues sur demande faite au secrétaire du Département de l'intérieur à Ottawa; ou à J. W. Greenway, inspecteur des Terres d'Ecole, Cristal City, Manitoba; ou à tout agent des Terres de la Puissance dans le Manitoba.

Par ordre,
PERLEY G. KEYES
Secrétaire.

Departement de l'interieur
OTTAWA, 1 Mai, 1900.

AVIS est donné par les presentes de l'application qui sera faite au parlement du Canada afin d'obtenir un acte d'incorporation pour une compagnie qui sera connue sous le nom de "The Accident & Guarantee Company of Canada" et dont le but sera d'assurer contre les accidents en général, y compris l'assurance contre les maladies, et la garantie? Guarantee Insurance.

JOHN F. MACKIE.
Procureur pour les Requérants.
Janvier 11 1900.

